

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 09/09/2021

Lancement du Contrat Territorial Vienne Aval (CTVA) 2021-2023

Avec

Le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)

et l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Franck BONNARD, président du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)

et **Martin Gutton**, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Lanceront le 09 septembre à 14h le Contrat Territorial Vienne Aval (CTVA) 2021-2023



Pourquoi un Contrat territorial sur la Vienne ?

La Vienne et ses affluents, tout comme chaque masse d'eau de France et d'Europe a reçu en 2000 des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Ainsi, il est de la responsabilité des gestionnaires au niveau local de mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte de la bonne qualité des eaux. Le Contrat Territorial Vienne Aval est un document de planification locale, qui permet la mobilisation de financement et la mise en place d'actions concrètes.

Une démarche collective et concertée

C'est sur un principe partenarial que s'est fondé le Contrat Territorial Vienne Aval. La contribution active de tous les acteurs du territoire a donné lieu à la définition du programme d'actions, suite à l'établissement d'un état des lieux et d'une stratégie partagée.

Bilan et perspective

D'un montant de 4 762 000 €, le Contrat Territorial Vienne Aval (CTVA) 2014-2018 a permis de lever certaines pressions sur les milieux aquatiques, mais toutes les masses d'eau n'ont pas encore atteint le bon état écologique exigé par la DCE.

Programmé pour une durée de 3 ans, de 2021 à 2023, le CTVA seconde génération permet de tenir compte des dysfonctionnements constatés et de poursuivre cette démarche partenariale sur un périmètre d'intervention étendu à l'ensemble du bassin versant de la Vienne (cf. carte). Il se compose de 6 grands types d'actions portées par 11 maîtres d'ouvrages qui sont principalement des associations et des établissements publics.

Milieux Aquatiques (MA) => **3 504 245 €** => **64%**

Animation (A) => **844 791 €** => **15%**

Education / Communication (EC) => **177 860 €** => **3%**

Aménagements bassins versants (AmBV) => **69 400 €** => **1%**

Actions bassins versants (AcBV) => **251 985 €** => **5%**

Etudes / Suivis (ES) => **675 452 €** => **12%**

Leur coût prévisionnel est évalué à plus de 5 520 000 euros qui seront pris en charge à 44 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 23 % par l'autofinancement des maîtres d'ouvrages, 8 % par la Région Nouvelle Aquitaine, 7 % par le Département de la Vienne et le reste (18 %) par divers organismes.

Le suivi des milieux aquatiques et le bilan réalisé au terme du contrat permettront de vérifier si les résultats sont au rendez-vous ou, si nécessaire, de réorienter l'action.

Les signataires qui s'engagent aux côtés du SMVA et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



Contacts Presse :

Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA)

Tél. 06 32 94 14 78 – 05 49 85 20 09

anim@vienne-aval.fr

Benjamin GLATIGNY Animateur Général.

&

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Tél. 06 32 64 65 23 – 02 37 51 73 10

stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr

Déléguée à l'information et à la communication

Le contrat territorial est le cadre privilégié d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour améliorer la qualité des eaux. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux identifiés et partagés et facilite la convergence des actions.

A Propos de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 335 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

CARTE DES MASSES D'EAU DU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AVAL (CTVA) seconde génération

